

Conseil municipal du vendredi 16 décembre 2011

1) Mesure du radon dans les écoles.

C'est l'entreprise ADENA d'Epinal qui a été retenue pour effectuer ces mesures.

2) Vente Lassieur.

Le géomètre a terminé son travail. Les documents ont été envoyés chez le notaire pour finaliser la vente/échange prévue avec la famille Lassieur. A noter que le terrain contigu au local des pompiers reste communal.

3) Appartement au-dessus de l'école

En raison des travaux importants qui vont être effectués cette année au rez-de-chaussée et de l'étude qui sera menée pour la réhabilitation de tout le bâtiment, le conseil décide de surseoir à la location de l'appartement actuellement libre.

3) demande d'intervention du CAUE

Tout le secteur allant de la rue Henri Duhaut à la rue du Contour, depuis l'école et la cure jusqu'au cimetière, étant propriété communale, des aménagements/transformation étant rendus nécessaires tant à l'ancienne école, qu'à la cure, que dans le parc à l'arrière et au cimetière, le Conseil, suite à la demande de Monsieur le maire, décide de demander l'aide du CAUE pour élaborer un plan d'aménagement raisonné de l'ensemble, terrains et bâtiments.

3) Services techniques

Le Préfet de région vient de donner son approbation pour le recrutement d'un nouvel emploi CAE pris en charge à 95% par l'état. Parmi les CV reçus, le Conseil retient deux candidats qui seront convoqués par la commission de recrutement qui proposera son choix au Maire pour décision avant le 31 décembre.

4) Un courrier a été envoyé à Réseau ferré de France pour solliciter l'acquisition de la portion de voie ferrée désaffectée allant de notre zone de loisirs (bâtiment de la chasse) jusqu'à la limite du territoire communal. Si cet achat se concrétise, une voie verte (1,800 km) pourrait être réalisée en prolongement de notre zone sports et loisirs.

5) Propriétés de Mlle Mougenot

Suite au courrier reçu de maître Georges, notaire à Luxeuil, le Conseil municipal décide de préempter la propriété de Mlle Mougenot (9 rue Georges et Pierre Henry) avec le projet d'y réaliser un lotissement communal.

6) Autres achats

Le Conseil donne son accord au Maire pour l'achat d'une parcelle forestière à Mme Mougeot au lieu-dit « Les Fougères » et d'une parcelle à Mme Simon au lieu-dit « En la Penotte ».

7) Dans le cadre de la nouvelle DETR, trois dossiers de subventions vont être présentés, un pour l'annexe de la mairie, un pour la protection des captages et un pour le cimetière.

8) Le Conseil nomme Monsieur Schenini André comme membre du CCAS, en remplacement de Monsieur Pierre Aubry, décédé.